AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1117
FR0011471291-FS0481

23 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext)

Par courrier reçu le 23 juillet 2015, la société par actions simplifiée Ymagis Holdings[1] (106-108 rue La Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 juillet 2015, le seuil de 25% du capital de la société YMAGIS et détenir 1 842 413 actions YMAGIS représentant 3 681 931 droits de vote, soit 23,34% du capital et 37,62% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Jean Mizrahi.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 892 942 actions représentant 9 786 225 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.